



Début des chantiers routiers : prudence !

Alors que le printemps fait son arrivée, les chantiers routiers débutent sur les différentes voies de circulation du territoire grandbasilois et partout au Québec. Dans ces zones de travaux, le respect du *Code de la sécurité routière* est plus que primordial afin d'assurer un environnement sécuritaire pour les travailleurs ainsi que les usagers de la route. Voici un rappel des mesures de précaution à prendre à proximité des chantiers !

Comment se comporter aux abords d'un chantier routier ?

Les zones de chantier sont généralement facilement identifiables par de la signalisation et des cônes orange. Il est possible que vous ne voyiez pas les ouvriers sur place, ils peuvent être dissimulés derrière des machines, des matériaux ou des structures. Ne pas voir de travailleur sur place lors de votre passage n'est pas une raison pour ne pas respecter la limite de vitesse et la signalisation ! Faites attention aux travailleurs ainsi qu'aux signaleurs : ils sont vulnérables face à nos gros véhicules de métal. Mieux vaut être prudent !

Des chiffres qui parlent... trop !

Selon la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), 536 personnes ont été blessées et 8 sont décédées à l'approche ou dans la zone d'un chantier routier en 2020. Il s'agit d'une moyenne de 1,5 victime par jour !

C'est entre autres pour cette raison que les amendes doublent lorsque vous commettez une infraction à proximité d'un chantier routier. Par exemple, pour une zone où la vitesse affichée sur un panneau orange est de 70 km/h, si vous roulez à 100 km/h, votre amende sera d'un montant de 210 \$. Le montant monte à 390 \$ lorsque vous circulez à 115 km/h dans cette même zone. Mieux vaut ralentir et ainsi éviter une amende et la perte de points d'inaptitude !

Pour en savoir plus, consultez le [site de la Société de l'assurance automobile du Québec \(SAAQ\)](#).

Cette capsule d'information fait partie des actions prises pour sensibiliser la population de Saint-Basile-le-Grand à la sécurité routière dans le cadre de la campagne de sensibilisation municipale « Chaque usager de la route a une vie ». Pour en savoir plus, visitez le villesblg.ca/partagezlaroute.